

Points de vigilance



Responsabilité civile

Les collectivités sont responsables des dommages subis par les élus dans l'exercice de leurs fonctions. Le contrat de responsabilité civile vous protège. Pensez-y !



Protection fonctionnelle des élus

Toutes les communes ont l'obligation de souscrire cette garantie pour les poursuites pénales, menaces et attaques du maire, de l' élu municipal le suppléant ou muni d'une délégation.



Signalement

En cas d'agression, ne restez pas seul, contactez votre association, nous vous guiderons dans vos démarches. Signalez toute agression !